BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Inspection générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 1374 GEND/IGGN/CAB du 31 mai 2013 portant attribution, en 2013, de la prime de résultats exceptionnels à titres individuel et exceptionnel

NOR: INTJ1308848S

Le chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense:

Vu la loi nº 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure;

Vu le décret nº 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret nº 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale;

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission consultative nº 1373 GEND/IGGN/CAB du 31 mai 2013,

Décide:

Article 1er

Les personnels de la gendarmerie en activité de service dont la liste est jointe percevront, à titres individuel et exceptionnel, au titre de l'année 2012, une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe I.

Article 3

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires dont la liste figure en annexe II.

Article 4

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires dont la liste figure en annexe III.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur. Elle prendra effet au lendemain de sa publication.

Fait le 31 mai 2013.

Le général de corps d'armée, chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale, P. MARVILLET

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE I

Liste des militaires bénéficiant d'une prime de résultats exceptionnels à titre individuel d'un montant de 400,00 € pour l'année 2012

Baty Pierre	Nigend: 147677	Nls: 8008509
Bleuzet Philippe	Nigend: 149004	Nls: 8007007
Bouvier Véronique	Nigend: 125462	Nls: 5270644
D'argent Philippe	Nigend: 169424	Nls: 5278282
Debruyne Cécile	Nigend: 306637	Nls: 8091167
Demetz Damien	Nigend: 170546	Nls: 6558067
Du Moulinet d'Hardemare		
Eudes	Nigend: 136351	Nls: 5322523
Firmin Philippe	Nigend: 115119	Nls: 5190251
Jaraud Alexis	Nigend: 126752	Nls: 5279057
Jean-François Luc	Nigend: 128060	Nls: 5281257
Lacoste Francis	Nigend: 135383	Nls: 5201009
Lebrun Franck	Nigend: 184763	Nls: 8035049
Le Mao Thierry	Nigend: 117416	Nls: 5190258
Le Serre Gwennaëlle	Nigend: 317263	Nls: 8092566
Loron Claude	Nigend: 126773	Nls: 8008814
Martel Tiffany	Nigend: 244741	Nls: 8097070
Michau Nathalie	Nigend: 199277	Nls: 8050075
Paquet Pierre-Yves	Nigend: 186517	Nls: 8034699
Passé Pierre	Nigend: 109707	Nls: 5186370
Pelayo José	Nigend: 135714	Nls: 5323986
Poirier Jean-Marie	Nigend: 245974	Nls: 8098110
Roblet Philippe	Nigend: 177581	Nls: 8029179
Saint-Cierge Sylvia	Nigend: 185952	Nls: 8034674
- -	-	

ANNEXE II

Liste des militaires bénéficiant d'une prime de résultats exceptionnels à titre exceptionnel d'un montant de 500,00 € pour l'année 2012

Bresson Bruno	Nigend: 151202	Nls: 5284498
Plane Géry	Nigend: 123241	Nls: 5091499
Polaillon Éric	Nigend: 114703	Nls: 5208654

ANNEXE III

Liste des militaires bénéficiant d'une prime de résultats exceptionnels à titre exceptionnel d'un montant de $400,00 \in \text{pour l'année } 2012$

Charvin Mélanie Nigend : 342669 Nls : 8137919 Garreau Raphaël Nigend : 167251 Nls : 6042150